

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

SUJET A

Durée : 3 heures

Coefficient : 7

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document n'est autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet et que toutes les pages sont imprimées.

Si le sujet est incomplet, demandez-en immédiatement un nouvel exemplaire aux surveillants ou aux surveillantes.

Ce sujet comporte 8 pages.

PREVENIR LA PAUVRETÉ

La France compte 9 millions de personnes pauvres, dont près de 3 millions sont dans une situation de privation matérielle grave.

Les jeunes et les enfants sont particulièrement touchés : 3 millions d'enfants sont pauvres et le taux de pauvreté des jeunes a fortement augmenté ces dernières années.

Ministère de la Santé et des Solidarités, *Les 5 engagements de la stratégie pauvreté* [en ligne].
Disponible sur <https://solidarites-sante.gouv.fr> (consulté le 28 juin 2019).

QUESTION 1 : Expliquer comment la pauvreté des parents peut influencer la santé des enfants.

QUESTION 2 : Montrer que la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté est une politique sociale transversale.

QUESTION 3 : Le dispositif Garantie jeunes s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation et qui sont en situation de précarité.

Démontrer que le dispositif « Garantie jeunes » s'appuie sur différents modes d'intervention sociale.

BARÈME

Question 1 :	6 points
Question 2 :	6 points
Question 3 :	6 points
Clarté et rigueur de la rédaction :	2 points

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 :** **Les enfants, premières victimes de la précarité.**
Croix Rouge, *Les enfants, premières victimes de la précarité* [en ligne].
Disponible sur www.croix-rouge.fr (consulté le 28 juin 2019).
- ANNEXE 2 :** **Campagne de sensibilisation au mal logement (2015).**
Fondation Abbé-Pierre, *Campagne de sensibilisation au mal logement* [en ligne].
Disponible sur www.fondation-abbe-pierre.fr (consulté le 2 octobre 2019).
- ANNEXE 3 :** **La France, pays de la reproduction de la pauvreté.**
Ministère de la Santé et des Solidarités, *La France, pays de la reproduction de la pauvreté* [en ligne].
Disponible sur <https://solidarites-sante.gouv.fr> (consulté le 28 juin 2019).
- ANNEXE 4 :** **La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.**
Ministère de la Santé et des Solidarités, *Les 5 engagements de la stratégie pauvreté, 2018* [en ligne].
Disponible sur <https://solidarites-sante.gouv.fr> (consulté le 28 juin 2019).
- ANNEXE 5 :** **La Garantie jeunes, un droit pour les jeunes.**
Direction générale de l'Emploi et de la Formation professionnelle, *Brochure Garantie Jeunes* [extrait] [en ligne].
Disponible sur <https://travail-emploi.gouv.fr> (consulté le 15 août 2019).

ANNEXE 1

Les enfants, premières victimes de la précarité

Selon une étude de l'Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE), en 2016, 14 % des Français vivent sous le seuil de pauvreté (60 % du revenu médian), avec moins de 1 026 € par mois et on assiste à une augmentation préoccupante du taux de grande pauvreté.

Cette dégradation des conditions de vie touche particulièrement les familles qui sont de plus en plus nombreuses à connaître des fins de mois difficiles (privations de consommation, difficultés liées au logement, retards de paiements...). Certaines se retrouvent dans l'incapacité de répondre aux besoins matériels et éducatifs essentiels de leurs enfants et risquent, à terme, de s'installer dans une vulnérabilité durable.

Les enfants pauvres sont directement affectés par le stress et la souffrance de leurs parents lorsque ceux-ci sont confrontés au chômage ou à une baisse significative de leurs revenus. Alimentation, lieu de vie, santé, loisirs, temps passé avec les parents : la précarité investit tous les champs de l'existence et, de fait, influe fortement et durablement sur le bien-être des enfants.

Elle a ainsi un impact sur leur santé (carences alimentaires, retard dans l'accès aux soins...) mais aussi sur la baisse des résultats scolaires, l'anxiété, le sentiment d'insécurité et parfois la honte de soi. *« L'allongement du temps de travail, le manque d'aide à la maison et l'abandon d'activités récréatives peuvent affaiblir les liens familiaux, ce qui perturbe les enfants à des étapes clés de leur développement intellectuel et affectif. »*. Au-delà du dénuement matériel, renfermement sur soi et exclusion sociale font donc souvent partie du lourd tribut payé¹ par les enfants vivant dans des familles en situation de précarité.

Parmi les facteurs de risque de pauvreté des enfants figurent en première ligne la situation des parents face au marché de l'emploi, la configuration familiale (famille monoparentale, famille nombreuse) ainsi que le niveau d'études des parents.

En France, les enfants pauvres vivent plus souvent que les autres avec un parent sans emploi ou en emploi précaire (contrat à durée déterminée, intérim, emploi aidé). [...] D'autre part le risque de pauvreté des enfants est d'autant plus élevé que le niveau d'études des parents est faible [...]. Enfin, le risque de pauvreté est également lié au nombre de frères et sœurs à la charge des parents vivant dans le foyer. On considère que le risque de pauvreté croît à partir du troisième enfant.

Croix Rouge, *Les enfants, premières victimes de la précarité* [en ligne].
Disponible sur www.croix-rouge.fr (consulté le 28 juin 2019).

¹ Payer un lourd tribut : subir de graves dommages.

ANNEXE 2 Campagne de sensibilisation au mal logement (2015)



Le mal-logement se transmet.

L'intoxication au plomb d'une femme enceinte provoque le saturnisme² chez son bébé.

Fondation Abbé-Pierre,
Campagne de sensibilisation au mal logement [en ligne].
Disponible sur www.fondation-abbé-pierre.fr (consulté le 2 octobre 2019).

ANNEXE 3 La France, pays de la reproduction de la pauvreté



² Saturnisme : intoxication par le plomb, dangereuse pour la santé ; le plomb a toujours des effets toxiques sur l'organisme, même à faible dose, surtout au niveau du système nerveux, de la moelle osseuse et des reins.

ANNEXE 4

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Empêcher qu'un enfant pauvre aujourd'hui ne devienne un adulte pauvre demain, rompre avec le déterminisme de la pauvreté, renouer avec l'égalité des chances républicaine, tels sont les premiers enjeux de la stratégie pauvreté.

La stratégie pauvreté est axée autour de 5 engagements.

Engagement n° 1 : l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté.

→ Un plan de formation et un nouveau référentiel pour 600 000 professionnels de la petite enfance afin de favoriser le développement de l'enfant et l'apprentissage du langage avant l'entrée à l'école maternelle. [...]

Engagement n° 2 : garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants.

→ Une alimentation équilibrée pour tous : des petits déjeuners dans les territoires fragiles, des tarifs de cantines plus accessibles et des programmes d'accès à l'alimentation infantile. Il s'agit d'encourager dans les écoles les dispositifs de petits déjeuners pour tous, associant les parents et promouvant l'éducation alimentaire et les circuits courts.

→ Adapter l'offre aux besoins des familles avec enfants : 125 millions d'euros consacrés au développement et à l'adaptation de l'offre d'hébergement et de logement. [...]

→ Prévenir et lutter contre le surendettement : déploiement de 400 « Points conseil budget » sur l'ensemble du territoire et introduction d'un plafonnement des frais bancaires.

→ Renforcer la prévention des expulsions, dans le cadre du plan Logement d'abord.

Engagement n° 3 : un parcours de formation garanti pour tous les jeunes.

→ Une obligation de formation jusqu'à 18 ans pour assurer à tous les jeunes des compétences et mieux maîtriser son destin.

→ Un accompagnement vers l'emploi des jeunes : plus de 100 millions d'euros consacrés à des solutions d'accompagnement vers l'emploi pour les jeunes des plus fragiles en complément d'une extension de la Garantie jeunes. [...]

Engagement n° 4 : vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité.

→ Revaloriser la prime d'activité.

Pour encourager la reprise d'une activité, la prime d'activité sera revalorisée. [...] Cette augmentation ciblée de la prime d'activité qui bénéficiera à 3,2 millions de ménages, permettra un gain pouvant aller jusqu'à 80 € par mois au niveau du SMIC³.

→ Garantir à chacun l'accès à une complémentaire santé.

Afin de simplifier radicalement l'accès aux droits de santé pour les personnes les plus vulnérables, l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), marquée par un taux de non-recours supérieur à 50 %, sera intégrée à la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-c) avec une participation financière inférieure à 1€ par jour⁴. [...]

Engagement n° 5 : investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

→ Création d'une « Garantie d'activité » combinant accompagnement social renforcé et insertion dans l'emploi pour 300 000 allocataires (de pôle emploi ou opérateurs privés et associatifs) par an. Des lieux dédiés à la Garantie d'activité seront déployés sur tout le territoire pour personnaliser l'accompagnement vers la reprise d'un emploi salarié ou la création d'une activité indépendante.

→ 100 000 salariés supplémentaires accueillis dans le secteur de l'insertion par l'activité économique pour favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus fragiles.

5 000 aides aux postes supplémentaires seront créées chaque année dans le secteur de l'Insertion par l'activité économique (IAE), permettant en 2022 une hausse de 25 % du nombre de salariés accueillis par ces entreprises, qui constituent des solutions efficaces pour le retour à l'emploi des personnes les plus vulnérables.

Ministère de la Santé et des Solidarités, *Les 5 engagements de la stratégie pauvreté, 2018* [en ligne].
Disponible sur <https://solidarites-sante.gouv.fr> (consulté le 28 juin 2019).

ANNEXE 5

La Garantie jeunes, un droit pour les jeunes

La Garantie jeunes est un droit pour les jeunes de 16 ans à moins de 26 ans en situation de précarité sociale et financière. Ils sont la catégorie de la population la plus touchée par le chômage et la plus exposée à la précarité. La réalité du marché du travail, c'est souvent pour eux une succession de « petits boulots ». Par ailleurs, le contact entre jeunes et entreprises peut être miné par des préjugés. Et comme il y a des jeunes éloignés de l'emploi, il y a des entreprises éloignées du marché du travail qui, elles aussi, ont besoin d'être accompagnées dans leur projet de recrutement.

L'emploi est un des leviers pour l'accès à l'autonomie. La Garantie jeunes propose de recréer un lien social grâce à une dynamique collective : c'est une mise en action du jeune

³ SMIC : salaire minimum de croissance qui correspond au salaire horaire minimum légal que le salarié doit percevoir.

⁴ Depuis le 1^{er} novembre 2019, la CMU-c (Couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (Aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS).

qui le connecte à la réalité des situations de travail et le familiarise avec les règles de la vie en entreprise. La Garantie jeunes vise à accompagner :

- les jeunes ni en emploi ni en formation, ni à l'école, et en situation de grande précarité sociale, pour leur permettre de relever la tête, de regarder vers l'avenir ;
- les entreprises qui les accueillent, pour leur faire découvrir le potentiel des jeunes.

ANNEXE 5 (suite) La Garantie jeunes, un droit pour les jeunes

.....

“
**Cette démarche est un contrat de confiance avec le jeune.
Nous l'accompagnons, nous le sécurisons financièrement.
En contrepartie, il s'investit pleinement dans la démarche et en accepte les règles et les contraintes.**”

Une directrice de mission locale

La Garantie Jeunes, c'est:

- un contrat d'engagements réciproques d'un an entre un jeune et une mission locale. Il débute par un parcours d'accompagnement collectif intensif, avec une présence quotidienne renforcée à la mission locale ;
- une allocation forfaitaire mensuelle allant jusqu'à 492,57 € pour sécuriser son quotidien (transports, logement, téléphone, etc.) et pour aider le jeune à se projeter dans un avenir professionnel ;
- une démarche personnalisée fondée sur le principe de «l'emploi d'abord» et de mises en situations professionnelles.

La mise en œuvre de la Garantie jeunes repose sur des partenariats locaux indispensables au repérage et à l'accompagnement des jeunes. Elle s'inscrit dans un projet de territoire au service de l'emploi des jeunes, impliquant les acteurs locaux de l'insertion, de la santé, du logement, de la jeunesse, de la formation ou encore de la justice et les collectivités territoriales. Une commission de suivi Garantie jeunes au niveau local, présidée par l'État, rassemble le service public de l'emploi (missions locales, Pôle emploi...), des acteurs institutionnels (conseils départementaux, protection judiciaire de la jeunesse, services pénitentiaires d'insertion et de probation, Éducation nationale, acteurs de la politique de la ville...), et des acteurs associatifs, notamment des associations de lutte contre l'exclusion, des acteurs de l'action sociale, de l'hébergement et du logement. La mise en œuvre de la Garantie jeunes est confiée aux missions locales.

Direction générale de l'Emploi et de la Formation professionnelle,
Brochure Garantie Jeunes [extrait] [en ligne].
Disponible sur <https://travail-emploi.gouv.fr> (consulté le 15 août 2019).